

## Questions orales

Huit mois se sont écoulés depuis que le gouvernement a fait part de ses intentions. Le premier ministre peut-il nous dire maintenant quand le gouvernement annoncera ces nominations?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** La question du député est opportune, monsieur l'Orateur, et je le remercie de me rafraîchir la mémoire à ce sujet. Je me souviens qu'il s'agissait de la politique énoncée par le gouvernement et je vais voir le ministre pour faire en sorte que nous y donnions suite le plus tôt possible.

\* \* \*

[Français]

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

LA PRÉSUMÉE DISTRIBUTION À DES AGENCES PRIVÉES DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS SUR DES CANADIENS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général du Canada.

A la suite des réponses à la question n° 238 inscrite au *Feuilleton* du 3 octobre 1974, il a été admis que des informations confidentielles ont été données par la Gendarmerie royale à des agences policières privées sur des Canadiens non déclarés coupables devant les tribunaux. Est-ce que l'honorable ministre est prêt à interdire à la Gendarmerie royale de donner de telles informations à des agences policières privées sur des citoyens qui n'ont pas encore été déclarés coupables devant les tribunaux?

[Traduction]

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, il y a très souvent des gens engagés dans le crime organisé qui n'ont pas été reconnus coupables par les tribunaux, et les forces policières échangent des renseignements sur ces individus quand les soupçons sont très accablants mais qu'il n'y a pas assez de preuves pour les faire condamner. Je ne puis promettre au député de changer cette politique.

LA DEMANDE D'AFFECTATION DE 16 AGENTS À SURREY—LA POSSIBILITÉ D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SÛRETÉ PROVINCIALE EN C.-B.

**M. Benno Friesen (Surrey-White Rock):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. La municipalité de Surrey a récemment demandé à la GRC d'affecter 16 autres agents dans son territoire. Elle n'en a obtenu que quatre. La GRC hésiterait apparemment à envoyer plus d'agents en Colombie-Britannique parce que la rumeur veut que le gouvernement provincial envisagerait d'établir sa propre sûreté provinciale. Le solliciteur général est-il au courant de cette rumeur, et les renseignements sont-ils exacts et, s'ils le sont, quelle est la date visée? S'ils ne sont pas exacts, comme la police de Surrey n'a pas suffisamment de personnel en proportion de la population, le solliciteur général accepterait-il de réétudier cette demande et d'accorder à la municipalité les 16 agents qu'elle a demandés?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, pour commencer, le déploiement du personnel de la GRC en Colombie-Britannique relève du procureur

général de cette province. Pour ce qui est de l'autre question, rien n'indique que la Colombie-Britannique envisage d'établir sa propre sûreté provinciale. En fait, j'ai eu des discussions avec le procureur général, son adjoint et d'autres légistes de la Colombie-Britannique il y a à peu près une semaine. Nous négocions actuellement un nouveau contrat pour la GRC en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces, et la Colombie-Britannique ne nous a nullement indiqué qu'elle ne tenait plus aux services de la GRC. C'est à elle qu'il appartient de décider comment elle veut se servir des agents qu'elle a chez elle et d'arrêter le nombre pour lequel elle voudra signer un contrat.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE**

LE REFUS DE PRÊTS À CERTAINS AGRICULTEURS—DEMANDE DE RÉVISION DE LA POLITIQUE

**M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'ai récemment appris que la Société du crédit agricole rejetait les demandes de prêt d'agriculteurs prospères sous prétexte qu'ils n'ont pas besoin de ces prêts. J'aimerais demander au ministre s'il fera modifier cette politique de la Société du crédit agricole, car il doit se rendre compte que la baisse des revenus agricoles allié à la hausse des frais de production oblige de nombreux agriculteurs à agrandir leurs exploitations pour conserver le même niveau de revenu.

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la loi sur le crédit agricole a pour but de prêter de l'argent à ceux qui ne peuvent en obtenir d'ailleurs. J'ai moi-même donné des instructions à la Société du crédit agricole pour qu'elle s'en tienne à ce strict objectif. Les agriculteurs dont l'avoir net leur permet pas d'obtenir des prêts de compagnies de fiducie ou d'autres sources privées doivent s'adresser à ces dernières. Les fonds de la Société du crédit agricole sont destinés aux agriculteurs qui ne peuvent emprunter ailleurs à cause de leur situation financière; et ce sont eux que nous devons aider.

**M. McKinley:** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'ai l'impression, d'après mes entretiens avec des responsables de la Société du crédit agricole, que la plupart des demandes proviennent soit d'agriculteurs qui ne présentent pas suffisamment de garantie, auquel cas elles sont refusées, soit, comme le dit le ministre, d'agriculteurs qui ont probablement de trop gros revenus et n'ont pas besoin d'un prêt. Alors à quoi diable peut servir une Société du crédit agricole si elle ne sert à rien pour les agriculteurs quels qu'ils soient?

**M. Whelan:** Monsieur l'Orateur, depuis que la Société du crédit agricole est sous ma responsabilité, le montant de ses prêts a doublé, et le nombre d'agriculteurs bénéficiant de ses prêts a lui aussi presque doublé. Elle fait un excellent travail. La loi qui a été récemment adoptée visait particulièrement les jeunes agriculteurs de 18 à 35 ans, qui ont d'ailleurs bénéficié de 50 p. 100 de prêts accordés l'an dernier. Ils en obtiendront une part encore plus importante cette année; jusqu'à présent, nous avons déjà prêté 54 p. 100 du montant de notre budget.